

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2023

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Adrien MOREL), Donatienne CORDIER (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Jean-Pierre COURBET (pouvoir à Marc FAIVRE), Damien TALLANDIER (pouvoir à Dominique PERRIER)

Absents non excusés : Maryline BORDY, Jean-Luc BORNE, Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS, Christine PUGIN

Secrétaire de séance : Adrien MOREL.

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 22h30.

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal d'observer 1 minute de silence en hommage aux victimes de l'attaque au couteau ayant eu lieu ce jour dans un parc à Annecy.

I – Approbation du compte-rendu du 11 mai 2023 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

BOUCHER Françoise	34 rue Cusenier	Maison d'habitation
PIQUARD Adrien	rue des Etangs	Extension + construction
MARGUET Philippe	4 rue des Prés	Maison d'habitation

2) Permis de construire

SCI DES ABIES	14 rue du Sevuot	Entrepôt et habitation
DHOTE Arnaud	14 rue du Tertre	Abri de jardin et carport

3) Déclarations préalables

PIE Frédéric	14 rue des Tilles	Abri de jardin
POUCHOL Bruno	11 route de Baume	Carport
VUILLAUME Paul	3 rue du Gros Tilleul	Remplacement bardage
ANGONESE Louis	23 rue d'Oupans	Remplacement huisseries extérieures

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

PIQUARD Adrien	rue des Etangs	Extension + construction	Irrecevable
----------------	----------------	--------------------------	--------------------

2) Déclarations préalables

JEUNOT Valentin	7 rue des Tilles	Clôture brise-vue	Refus
MOREL Bruno	19 Grande Rue	Panneaux photovoltaïques	Refus
POURCELOT Daniel	29 rue des Fleurs	Changement porte de garage	Accordé
PIE Frédéric	14 rue des Tilles	Abri de jardin	Accordé
VUILLAUME Paul	3 rue du Gros Tilleul	Remplacement bardage	Accordé

C- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Sur le territoire de la Communauté de Communes, plusieurs réunions publiques ont eu lieu aux mois de mai et juin pour débattre du PLUI. Pour rappel, le projet précédent avait été retoqué par la Préfecture car les surfaces à urbaniser étaient trop conséquentes.

Le PLUI devrait être validé fin 2023/début 2024. Pour la commune d'Etalans, 3 hectares sont à aménager et chaque hectare devra voir la construction de 20 logements en panachant logements collectifs et logements individuels. Le reste des constructions sera à réaliser dans les « dents creuses » ou par restructuration des bâtiments existants.

La création de 171 logements est autorisée sur la période 2020-2030 sur les surfaces mises à disposition dans le cadre du PLUI. Ensuite, sur la période 2030-2040, il faudra encore diviser par 2 les surfaces mises à disposition pour construire des logements afin d'arriver à **zéro artificialisation d'ici 2050**. En effet, avec la loi « *Climat et Résilience* », il ne sera plus possible d'artificialiser de nouvelles surfaces ni de consommer des espaces naturels, agricoles ou forestiers pour construire des logements.

III – Renouvellement certification PEFC

La commune est engagée dans la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour la gestion durable de ses forêts.

Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.

Le label garantit que le produit contient à minima 70% de matières issues de forêts gérées durablement et certifiées PEFC.

L'adhésion arrivant à échéance le 31/12/2023, il est proposé de renouveler la certification pour 5 ans.
Contribution financière annuelle : 0.65 €/ha (403 hectares pour la commune d'Etalans) soit 261.95 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2023_06_01

IV – Questions et informations diverses

➤ Copil Santé Mentale : Forum « Santé mentale » du 9 au 15 octobre organisé par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs qui recherche des personnes pour intégrer le dispositif.

➤ Vidéoprotection : le dispositif avait été présenté en séance de Conseil municipal le 12 janvier 2023. Après étude, il s'avère qu'avant toute installation, des problèmes techniques (alimentation électrique des caméras, couverture du village) sont à résoudre avant d'avancer plus dans le projet.

➤ Ticket de sortie Charbonnières les Sapins

La commune nouvelle d'Etalans a été créée le 1^{er} janvier 2017, regroupant les communes d'Etalans, Verrières du Grosbois et Charbonnières les Sapins. Les anciennes communes d'Etalans et de Verrières du Grosbois étaient membres de la communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel et celle de Charbonnières-les-Sapins de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans devenue Communauté de Communes Loue Lison (CCLL).

La commune nouvelle ayant choisi d'être rattachée à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel, le préfet du Doubs a procédé à ce rattachement par un arrêté du 25 janvier 2017. L'ancienne commune de Charbonnières les Sapins devenait redevable d'une indemnité à la CCLL.

Cependant, les collectivités ne sont pas parvenues à s'accorder sur le montant de l'indemnisation et ont demandé à l'Etat d'évaluer le montant du ticket de sortie. Il a été fixé par **arrêté Préfectoral à 94 000 € correspondant au fonds de réserve disponible** de l'ancienne commune de Charbonnières les Sapins.

La CCLL en désaccord avec ce montant a demandé au Tribunal d'annuler cet arrêté, s'appuyant sur **l'analyse financière fournie par la Direction Départementale des Finances Publiques** qui a fourni un montant indemnitaire de **235 258.09 €**.

Dans son jugement du 23 mai 2023, le tribunal administratif a estimé que la Préfecture s'est basée sur la seule situation financière de l'ancienne commune de Charbonnières les Sapins, sans prendre en compte la situation de la CCL ni celle de la commune nouvelle d'Etalans.

En conséquence, l'arrêté du préfet du Doubs du 30 novembre 2020 est entaché d'erreur de droit.

Le préfet doit donc procéder au réexamen de l'évaluation de l'indemnité dans un délai de 6 mois à compter du jugement.

Jean-Louis VIENNET, Adjoint et ancien Maire de Charbonnières les Sapins rappelle qu'il n'aurait pas intégré le dispositif « commune nouvelle » avec Etalans si le montant de 235 258,09 € avait été officialisé. Il s'estime trompé, met en faute les services de l'Etat et envisage en outre de démissionner si le montant venait à être confirmé.

La commune prendra l'attache de son avocate pour se faire conseiller.

➤ Médiathèque à vocation intercommunale : un **Projet Culturel Scientifique Educatif et Social** (PCSES) est en cours de réflexion en collaboration avec les communes de Guyans-Durnes et Fallérans. D'autres acteurs prennent part à ce projet, qu'ils soient **associatifs** (« Familles Rurales », « Tiers-Lieu » ou « Décliac »), **culturels** (bibliothèque) ou **éducatifs** (école).

La réflexion porte sur la centralisation de la médiathèque à Etalans et le développement de réseaux sur les autres communes pour faire vivre le territoire. D'un point de vue financier, la subvention allouée pour ce type de projet est en outre majorée.

La création d'une médiathèque à vocation intercommunale permettra la création d'un emploi aidé à temps partiel.

➤ Réhabilitation/extension du périscolaire : l'appel d'offres pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre est en ligne. A l'issue du délai de réponse fixé au 4 juillet, 3 candidatures seront retenues. Chaque bureau d'étude sera ensuite chargé de présenter un projet élaboré. Une indemnité de 3 000 € sera versée aux 2 candidats non retenus.

➤ Réhabilitation/extension du presbytère : la phase recrutement de la maîtrise d'œuvre aura lieu en septembre 2023.

➤ Travaux :

- Il a été procédé à un marquage au sol dans la rue d'Oupans pour les cyclistes.
- Le remplacement du réseau d'adduction d'eau dans les rues de Tertre et de Baru est programmé prochainement.
- Clocher : un diagnostic et un devis des réparations sont en cours de demande. Les travaux seront réalisés d'ici 2 à 3 ans. Une souscription sera lancée auprès de la « Fondation de France ».

➤ Prochaine réunion de Conseil : mercredi 12 juillet 2023 à 20h00 à l'espace socio-culturel.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Adrien MOREL